

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE Commune de PLOUVORN

Par arrêté préfectoral du 4 novembre 2025, une enquête publique d'une durée de 31 jours est prescrite **du mardi 16 décembre 2025 à 9h00 au jeudi 15 janvier 2026 à 17h00** inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SCEA David RIOU en vue de l'extension de l'élevage porcin qu'il exploite au lieu-dit « Kerdrein » à PLOUVORN.

L'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision autorisant ou refusant cette autorisation environnementale est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est Mme Béatrice VITTOZ, architecte.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier, à la mairie de PLOUVORN, commune siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public .

- sur le site du registre dématérialisé dédié à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/sceadavidriou-plouvorn>

- soit via le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère à l'adresse suivante :

<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

- sur un poste informatique en préfecture du Finistère – DCPAT/ Bureau des installations classées et des enquêtes publiques 42 Boulevard Duplex – 29000 Quimper aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête papier, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de PLOUVORN ;
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur ;
- sur le registre dématérialisé dédié à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/sceadavidriou-plouvorn>
- par courrier électronique transmis à l'adresse suivante :
sceadavidriou-plouvorn@mail.registre-numerique.fr
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de PLOUVORN - rue du Gueven - 29420 PLOUVORN, mentionnant l'enquête SCEA DAVID RIOU à l'attention de Madame la commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'information sur l'absence d'observation de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès d'Evel Up (tel: 02 98 68 37 37 – courriel : contact@evelup.fr).

Les communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis au public ou les effets éventuels du projet sont : PLOUVORN, GUICLAN, MESPAUL, PLOUENAN, SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, TAULE .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de PLOUVORN, les jours et heures ci-après :

- le mardi 16 décembre 2025 de 9 heures à 12 heures
- le lundi 22 décembre 2025 de 13 heures 30 à 17 heures
- le samedi 10 janvier 2026 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 15 janvier 2026 de 13 heures 30 à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de PLOUVORN, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.